

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51 BIS B

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'entre eux »

les mots :

« de ces assurés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.